

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

### DÉCISION N° DP2024\_055 - ADMINISTRATION GENERALE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE SAÔNE-ET-LOIRE - ACHAT D'UN VÉHICULE DE SERVICE NEUF PLACES ÉLECTRIQUE POUR L'ALSH DE PARAY LE MONIAL.

**Objet : Demande de subvention d'investissement à la Caisse d'Allocation Familiale de Saône-et-Loire - Achat d'un véhicule de service neuf places électrique pour l'ALSH de Paray Le monial.**

Je soussigné, Gérald GORDAT, Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation de pouvoir accordée au Président par délibération du Conseil communautaire n°2020-137 en date du 9 novembre 2020 conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'augmentation de capacité d'accueil de l'ALSH de Paray Le Monial nécessite l'achat d'un véhicule de service,

Considérant qu'une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocation Familiale est sollicitée à cet effet,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le plan de financement de ce projet,

#### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver les modalités de financement pour l'achat d'un véhicule de service pour l'ALSH de Paray Le Monial suivant le plan de financement prévisionnel HT, ci dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	En%
Travaux /Aménagement borne de recharge	1985,31 €	Subvention CAF	31597,72€	80 %
Achat RENAULT KANGOO électrique	37511,84 €	Fonds propres CCLGC	8399,43€	20 %
Flocage Véhicule	500,00 €			
<b>Total</b>	<b>39997,15 €</b>		<b>39997,15 €</b>	<b>100%</b>

**Article 2:** de solliciter une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de Saône-et-Loire.

**Article 3 :** d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, à solliciter toutes

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

subventions complémentaires auprès d'autres financeurs et à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

=====

Fait à Paray-le-Monial, le 29 août 2024,

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**